

The background of the entire page is a vertical photograph showing the silhouettes of people in a restaurant or cafe. The scene is captured from a low angle, looking up at the patrons. The lighting is a gradient, starting with a bright yellow at the top and transitioning to a teal or cyan at the bottom. The silhouettes are dark against this bright background. In the center of the page, there is a white circular graphic containing the years 2021 and 2022, and below it, the text 'LA BROCHURE' and 'GYP.CH' is displayed in white.

2021
2022

LA BROCHURE

GYP.CH

WWW.GYP.CH

2021 | 2022

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

Direction, secrétariat,	
service informatique, conciergerie	4
Horaire des cours	5

ENSEIGNEMENT

Corps enseignant	6
Chefs de file	10

ENCADREMENT

Maîtrise de classe	12
Conseil aux études	14
Suivi décanal	14

SERVICES

Conseil aux études	16
Médiation	16
Tutorat	17
Médiation d'apprentissage	17
Santé	18
Orientation scolaire et professionnelle	19
Service de psychologie scolaire	22
Préoccupation partagée	22
Réseau formation et santé (FORSA)	22

RÈGLEMENT INTERNE

Droits et devoirs	23
Discipline	24
Fréquentation	25
Ponctualité	25
Absences	26
Rattrapage des travaux écrits	27
Informations	28
Salles de classe	29

Informatique	31
Espaces cafétéria et repas	31
Coin Presse	31
Sport	32
Sécurité	32
CONSEIL DES ÉLÈVES	
Statuts du Conseil des élèves (extrait)	32
BIBLIOTHÈQUE BCUL PROVENCE	34
FORMATION	
Changements de disciplines, de niveaux d'enseignement et d'options	35
Distinctions annuelles et prix de promotions	35
Echanges et séjours linguistiques	35
Cours facultatifs	36
Arts, sciences et lettres	36
FINANCES	
Écolage	36
Bourses d'études et dispenses d'écolage	37
Taxe d'inscription	37
ASSURANCES	
Obligations	37
MAJORITÉ CIVILE	
Principes	39
AGENDA	
Vacances scolaires	40
Semaine culturelle	40
Portail des élèves	40

ADMINISTRATION

DIRECTION

M. Laurent Massonnet, directeur
laurent.massonnet@vd.ch

M. Giovanni Egidi, doyen
giovanni.egidi@vd.ch

Mme Vincenza Gabellone-Genovese, doyenne
vincenza.gabellone@vd.ch

M. William Loth, doyen
william.loth@vd.ch

Mme Nicole Pacurariu, doyenne
nicole.pacurariu@vd.ch

**Le directeur et les doyen·ne·s reçoivent
sur rendez-vous.**

SECRETARIAT

Mme Orietta Rey, assistante de direction
orietta.rey@vd.ch

Mme Ngoc Phuong Westphal, secrétaire
ngoc.westphal@vd.ch

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 07h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Adresse courriel institutionnelle
info.gyp@vd.ch

SERVICE INFORMATIQUE

help.gyp@vd.ch

CONCIERGERIE

M. Antonio Mota, 021 316 09 78/79
antonio.mota@vd.ch

HORAIRE DES COURS

1 08:15-09:00

2 09:05-09:50

3 10:10-10:55

4 11:00-11:45

5 11:50-12:35 PAUSE REPAS
Cours facultatifs (mardi et jeudi)

6 12:40-13:25
Cours facultatifs (mardi et jeudi)

7 13:30-14:15

8 14:20-15:05

9 15:15-16:00

10 16:05-16:50

11 16:50-17:35

La pause repas des mardi et jeudi, plus longue (deux périodes), est réservée aux cours facultatifs.

Les séances de rattrapage des travaux écrits ont lieu le mardi de 17h00 à 18h30.

Les élèves sont tenu-e-s de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30.

ENSEIGNEMENT

CORPS ENSEIGNANT

Les adresses électroniques de Mmes et MM. les maîtres sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

M. Jérôme Addor | physique

Mme Sofia Akram | anglais

M. Eugenio Alba | physique

M. David Antille | philosophie, psychologie

M. Daniel Bacsinszky | musique

M. François Bataillard | musique

M. Christophe Bauer | chimie

Mme Joanna Bauvert | sciences économiques, informatique/bureautique

M. Laurent Bersier | sciences économiques, informatique / bureautique

M. Laurent Besson | physique

M. Vincent Bolomey | anglais

M. David Brulhart | géographie

Mme Manuela Calanca | chimie

Mme Carina Carballo | anglais

M. Damien Cardinaux | informatique

Mme Belkiss Chattaoui | informatique

M. Jean-Marie Cherubini | français

M. Patrick Chevallaz | allemand, sport

M. Amaury Dame | informatique

Mme Archana de Goumoëns | français, histoire
et sciences des religions

Mme Barbara Deicke | allemand

M. Mathieu Depeursinge | français

Mme Monica Dias Dewarrat | français

M. Dominique Dirlewanger | histoire

Mme Camille Domeniconi | français

Mme Mirella Donadini | biologie

Mme Elodie Dunand | géographie

M. Giovanni Egidi | mathématiques

Mme Francesca Ferranti | anglais

Mme Dominique Fleury | arts visuels

Mme Vincenza Gabellone-Genovese | italien

Mme Bénédicte Gandois Crausaz | français

M. Ken Gardner | anglais

M. Romain Gauderon | chimie

M. Lionel Gavin | allemand

M. Mathieu Glardon | mathématiques

Mme Sabine Greder | allemand

Mme Evelyne Gruffat | sciences économiques,
informatique / bureautique

Mme Chiara Guarda Martinoli | allemand

M. Nicolas Haesler | histoire

M. Théo Héritier | géographie

Mme Virginie Héritier | anglais

Mme Sandrine Hubert | biologie

M. Raphaël Iberg | anglais

Mme Zehra Ibrahimovic | anglais

M. Marc Ismail | histoire

Mme Christine Jamorski Joedicke | chimie

M. Pierre Jeambrun | physique

Mme Céline Jost | allemand

M. Andreas Kaufmann | mathématiques

M. William Loth | géographie

Mme Béatrice Mandanis-Killer | chimie

M. Aris Maquelin | biologie

Mme Lara Margiotta | italien

Mme Pascale Marie d'Avigneau | arts visuels

M. Nicolas Michel | mathématiques

M. Pierre Nicolas | mathématiques

Mme Nicole Pacurariu | français, histoire de l'art

Mme Mailis Pellet | sport

M. José Pérez | français

M. Marcos Perez | sciences économiques,
informatique / bureautique

M. Pascal Piattini | sport

M. Stefano Picozzi | mathématiques

Mme Federica Polato | anglais

M. Jonathan Porchet | sport

Mme Sophie Rast | biologie

Mme Annette Rosenfeld | culture antique,
philosophie, psychologie

M. Nicolas Rossi | mathématiques

M. Nicolas Rovere | français

M. Steeve Rutishauser | mathématiques

Mme Valentina Sacco | italien

Mme Christina Salvat | allemand

M. Laurent Schlittler | français

M. Noé Steppacher | géographie

M. Nicolas Stocker | philosophie, psychologie

Mme Iordanka Stoitzev | mathématiques

Mme Anne Thiébaud | sport

M. Marc Vaucher | histoire

Mme Cynthia Vaudroz | psychologie

Mme Carole Villiger | histoire

M. François Zay | français

CHEF·FE·S DE FILE

M. Lionel Gavin | allemand

Mme Federica Polato | anglais

Mme Pascale Marie d'Avigneau | arts visuels

Mme Sophie Rast | biologie

M. Marcos Perez | bureautique

Mme Béatrice Mandanis Killer | chimie

Mme Monica Dias Dewarrat | français

Mme Elodie Dunand | géographie

M. Dominique Dirlwanger | histoire

Mme Nicole Pacurariu | histoire de l'art

Mme Archana de Goumoëns | histoire et sciences
des religions

M. Damien Cardinaux | informatique

Mme Vincenza Gabellone-Genovese | italien

M. Steeve Rutishauser | mathématiques

M. François Bataillard | musique

Mme Annette Rosenfeld | philosophie

M. Pierre Jeambrun | physique

Mme Cynthia Vaudroz | psychologie

M. Laurent Bersier | sciences économiques

M. Jonathan Porchet | sport

**FAVORISER
L'OUVERTURE**

ENCADREMENT

MAÎTRISE DE CLASSE

Le maître de classe assure le suivi des élèves au quotidien de la vie scolaire. Il ou elle est appelé-e à

- établir et entretenir la concertation entre les maîtres de la classe ;
- établir et entretenir la concertation avec la Direction ;
- présider le Conseil de classe dont il ou elle est le porte-parole en Conférence des maîtres ;
- relayer les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction ;
- apprécier les justifications d'absences, traiter les demandes ponctuelles de congé (un jour au maximum) et gérer les arrivées tardives ;
- informer les parents des élèves mineur-e-s des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés ;
- adresser au conseiller ou à la conseillère aux études les élèves en besoin de soutien méthodologique ou organisationnel ;
- saisir le conseiller ou la conseillère aux études des situations problématiques (résultats insuffisants, manque d'organisation, etc.).
- si nécessaire, convoquer un conseil de classe pour élaborer une coordination pédagogique.

École de culture générale

1C1	M. Marcos Perez
1C2	Mme Evelyne Gruffat
1C3	M. Nicolas Michel
2CSa	Mme Camille Domeniconi
2CSp1	Mme Monica Dias Dewarrat
2CSp2	Mme Carina Carballo
2CSp3	M. David Brulhart
3CSa	M. Raphaël Iberg
3CSp1	M. Ken Gardner
3CSp2	M. Eugenio Alba
3CSp3	M. Noé Steppacher
MSOP1	Mme Iordanka Stoitzev
MSOP2	Mme Archana De Goumoëns

École de maturité

1M1	Mme Christine Jamorski Joedicke
1M2	M. Mathieu Depeursinge
1M3	M. Pierre Jeambrun
1M4	Mme Virginie Héritier
1M5	Mme Bénédicte Gandois Crausaz
1M6	M. Nicolas Rossi
1M7	Mme Francesca Ferranti
2M1	Mme Béatrice Mandanis Killler
2M2	M. Aris Maquelin
2M3	M. Jérôme Addor
2M4	M. François Zay
2M5	M. José Pérez
2M6	M. Mathieu Glardon

2M7	M. Nicolas Rovere
3M1	Mme Mireille Donadini
3M2	M. Vincent Bolomey
3M3	M. Steeve Rutishauser
3M4	Mme Zehra Ibrahimovic
3M5	M. Patrick Chevallaz
3M6	Mme Chiara Guarda Martinoli
3M7	M. Pierre Nicolas

CONSEIL AUX ÉTUDES

M. Vincent Bolomey

1M1-1M5, 2CSp1

Mme Elodie Dunand

1M6, 1M7, 2CSa, 3CSa, 3CSp

Mme Sabine Greder

2CSp2, 2CSp3, 2M5-2M7, MSOP

Mme Federica Polato

3M

M. Pierre Nicolas

1C, 2M1-2M4

SUIVI DÉCANAL

Mme Vincenza Gabellone-Genovese

2M, 3M3-3M5

M. Giovanni Egidi

1M, 3M1, 3M2, 3M6

M. William Loth

2CSa, 2CSp, 3CSp1, 3CSp3, MSOP

Mme Nicole Pacurariu

1C, 3CSa, 3CSp2, 3M7, MSSA, MSTs

**REVENDIQUER
L'ORIGINALITÉ**

SERVICES

CONSEIL AUX ÉTUDES

Le conseiller ou la conseillère aux études veille à l'accomplissement harmonieux du cursus des élèves. Selon les cas, il ou elle est appelé·e à

- coopérer étroitement avec le maître de classe ;
- examiner avec lui les situations problématiques (résultats insuffisants, manque d'organisation, etc.);
- dresser des bilans individuels, proposer des mesures de soutien, informer sur les ressources internes comme externes ;
- demander, le cas échéant, une intervention de la Direction ou du réseau FORSA ;
- intéresser les parents des élèves mineur·e-s, voire majeur·e-s, à la résolution des problèmes rencontrés ;
- participer au Conseil de classe des élèves qu'il ou elle encadre ;
- renseigner périodiquement le Conseil de Direction sur les accompagnements temporaires ou durables des élèves en proie à des difficultés scolaires.

MÉDIATION

Les élèves confronté·e-s à des difficultés personnelles d'ordre scolaire ou extrascolaire peuvent s'adresser à la médiatrice ou au médiateur, de manière confidentielle. Leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves vers une assistance

plus spécifique (services sociaux, conseil juridique, soutien psychothérapeutique, gestion de conflits, etc.).

Mme Pascale Marie d'Avigneau
pascale.marie@eduvaud.ch

M. Nicolas Haesler
nicolas.haesler@eduvaud.ch

TUTORAT

Le Gymnase Provence se propose, à travers un service de tutorat, de mettre en relation des élèves ayant besoin d'appui scolaire avec d'autres élèves prête-s à donner des cours de soutien (les tutrices et tuteurs).

Le niveau des tutrices et tuteurs est attesté par leur maître de branche. Leur réussite ne doit pas être mise en péril par ce travail supplémentaire.

Les deux parties s'engagent pour une série de 4 cours de 45 minutes. Les tutrices et tuteurs sont rémunéré-es à hauteur de 20 francs par cours, une moitié étant prise en charge par le gymnase, l'autre par les élèves.

La marche à suivre concernant ce service de tutorat se trouve sur le site Internet du Gymnase Provence (gyp.ch/institution#documents), au secrétariat du gymnase ou en contactant le responsable (pierre.nicolas@eduvaud.ch).

MÉDIATION D'APPRENTISSAGE

Le Gymnase Provence offre également un service de médiation d'apprentissage, destiné principalement

aux élèves en échec scolaire, signalé-e-s par leurs enseignant-e-s. Cette situation peut être due au manque de motivation ou de persévérance dans leur travail.

Une aide personnalisée d'une dizaine de périodes peut être proposée à l'élève qui en fait la demande. Des stratégies spécifiques à son profil lui seront proposées.

Coordinatrice des médiatrices et médiateurs d'apprentissage :

Mme Pascale Marie d'Avigneau
pascale.marie@eduvaud.ch

SANTÉ

Mme Nora Winzenried, infirmière, est présente sur le site selon un horaire spécifique et sur rendez-vous.

Le service de santé poursuit plusieurs objectifs, notamment

- donner des soins de premiers secours ;
- offrir une disponibilité d'écoute, un soutien ou une orientation à des élèves qui rencontrent des difficultés personnelles ;
- informer et responsabiliser l'ensemble des élèves à la gestion de leur santé, en collaboration avec la Direction du Gymnase et le corps enseignant.

021 316 09 67 ou 079 159 29 35
servicesante.gyprovence@avasad.ch

La médecin-conseil de l'établissement est à la disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Mme Isabelle Cattaneo Duc, psychologue conseillère en orientation, assure une présence ponctuelle, selon un horaire spécifique. Elle reçoit sur rendez-vous les élèves qui souhaitent

- obtenir des informations et des conseils sur les professions, les voies d'études et de formations professionnelles;
- établir un projet de formation et s'assurer des conditions requises en vue de sa réalisation;
- analyser leur situation scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

Les formules de demande d'entretien sont à retirer au secrétariat.

021 316 09 68 | isabelle.cattaneo@vd.ch

En outre, le site Internet de l'orientation scolaire et professionnelle vaudoise (www.vd.ch/orientation) fournit des informations sur

- les professions;
- les formations;
- les examens d'admission;
- l'agenda des manifestations;
- les places d'apprentissage disponibles.





SERVICE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Mme Aline Hofer, psychologue scolaire, apporte une aide spécifique sous forme préventive ou curative aux jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur formation professionnelle ou gymnasiale notamment au niveau affectif, relationnel, de comportement ou d'intégration, en vue de favoriser leur développement, leur intégration sociale et professionnelle.

Elle reçoit les élèves sur rendez-vous :
aline.hofer@vd.ch

MÉTHODE DE LA « PRÉOCCUPATION PARTAGÉE »

Le Gymnase Provence se soucie du bien-être de ses élèves. Pour cette raison, il a mis en place une équipe formée à la « méthode de la préoccupation partagée » en cas de harcèlement-intimidation entre élèves.

L'approche se veut bienveillante et humaniste, mais ne minimise pas la gravité de tels actes.

L'équipe peut être mobilisée à la demande des élèves, enseignants ou parents et le suivi se fait en collaboration avec l'AVASAD.

Le doyen référent se tient à disposition pour toute information.

RÉSEAU FORMATION ET SANTÉ (FORSA)

Les membres du conseil aux études, de la médiation, de la santé, du service de psychologie se réunissent régulièrement avec la direction. Ils composent un réseau nommé FORSA (formation et santé) qui étudie les différents besoins des élèves en difficulté et propose une solution adaptée à chaque cas.

RÈGLEMENT INTERNE

L'organisation et le fonctionnement du Gymnase sont régis par deux textes légaux :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur ;
- le Règlement des Gymnases du 6 juillet 2016.

Cf. Site Internet de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/

Les directives suivantes, adoptées par la Conférence des maîtres, constituent le Règlement interne de l'établissement.

DROITS ET DEVOIRS

Il est du droit de chacun·e

- de recevoir une formation de qualité ;
- de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité ;
- de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui ;
- de n'être ni heurté·e, ni blessé·e ;
- de voir sa culture respectée ;
- d'être entendu·e ;
- d'avoir une place reconnue ;
- d'être respecté·e dans ses différences.

Il est du devoir de chacun·e

- de manifester politesse et civilité ;
- de ne pas faire violence verbale ou physique à quiconque ;

- de respecter l'autre ;
- de prendre le travail d'autrui en compte ;
- de s'abstenir de fumer dans les locaux ;
- de ne détenir ni de consommer d'alcool et de stupéfiants ;
- de maintenir les salles de classe, les laboratoires et les espaces communs en état d'ordre et de propreté ;
- d'agir en usager·ère responsable de l'établissement, notamment en respectant le règlement interne.

DISCIPLINE

Le directeur, les doyen·ne·s et l'ensemble des maîtres du Gymnase Provence attendent que chaque élève ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement.

De son côté, son·sa représentant·e légal·e s'engage à lui faire observer les règlements et directives en vigueur. Il ou elle répond de ses actes, notamment des dégâts matériels qu'il ou elle peut avoir causés ou dont la responsabilité lui incombe.

De même en va-t-il des élèves majeure·s, également tenu·e·s d'observer tous les règlements et directives en vigueur. Ils ou elles sont responsables de leurs actes, notamment des dégâts matériels qu'ils·elles peuvent avoir causés.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

FRÉQUENTATION

Les élèves ont l'obligation de participer à toutes les activités et de suivre tous les enseignements avec régularité et ponctualité.

Dès lors, ils ou elles sont tenu·e·s

- d'accomplir les travaux écrits, oraux ou pratiques qui leur sont demandés par les maîtres et de se soumettre aux contrôles de connaissances qui leur sont imposés ;
- d'acquérir les manuels, les ouvrages et le matériel scolaire exigés par les maîtres.

En outre, tout devoir soumis à évaluation et non remis sans excuse valable, toute copie blanche rendue lors d'un contrôle, toute copie manifestement entachée de tricherie ou de plagiat peuvent justifier l'attribution de la note 1 (un). Les cas de tricherie et de plagiat peuvent, de plus, être sanctionnés.

Les maîtres contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon. L'obligation de participer à toutes les activités s'applique aussi aux cours facultatifs auxquels les élèves se sont inscrit·e·s et s'étend également aux activités extrascolaires.

Aucun·e élève ne peut quitter l'établissement à titre définitif sans déclaration écrite, datée et signée, adressée au directeur. Si l'élève est mineur·e, la déclaration est produite par son·sa représentant·e légal·e.

PONCTUALITÉ

Pour chaque leçon, le maître note les arrivées tardives. Les maîtres apprécient les motifs de retard invoqués.

Sauf cas exceptionnels dont le directeur est juge, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Les retards imprévisibles liés aux transports publics doivent être signalés dans les trois jours au doyen ou à la doyenne responsable.

Les arrivées tardives sont sanctionnées, selon le barème suivant :

- la sixième arrivée tardive entraîne l'envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève majeure ou au représentant légal de l'élève mineure ;
- la récidive est sanctionnée, au même titre que les absences, par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours.

ABSENCES

Au début de chaque leçon, les absences sont relevées par le maître.

- L'élève qui a été absent doit remettre à son maître de classe, dans les trois jours qui suivent son retour, une justification d'absence. Si celle-ci n'est pas remise dans le délai imparti, elle sera considérée comme hors délai.
- Si l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical peut être exigé par la Direction.
- Toute absence prévisible d'un jour au maximum, notamment pour rendez-vous médical, doit faire l'objet d'une demande de congé remise au plus vite, mais en tous les cas une semaine à l'avance, au maître de classe avec les pièces justificatives nécessaires.

- Les demandes de congé de plus d'une journée doivent être adressées par écrit à la Direction avec les pièces justificatives éventuelles, une semaine au moins avant l'absence prévue de l'élève.
- Les mêmes règles valent pour les cours ordinaires, les cours facultatifs et les activités extrascolaires.
- Lorsqu'un·e élève se présente au cours de sport sans équipement adéquat, il ou elle s'annonce aux maîtres de sport et suit les indications qui lui sont données. Des mesures disciplinaires peuvent être prises en cas de récidive.
- Les demandes annuelles de dispense de sport ou de musique (document officiel disponible au secrétariat) sont adressées à la Direction pendant les deux premières semaines des cours.

Les élèves mineur·es font contresigner leurs justifications d'absence et leurs demandes de congé par leur représentant·e légal·e, auquel est périodiquement envoyé un récapitulatif des absences, des arrivées tardives et des exclusions ponctuelles de cours.

Le maître de classe apprécie la valeur des motifs invoqués; en cas d'abus, il ou elle en informe le doyen ou la doyenne qui prend les dispositions jugées utiles. L'accumulation d'absences est sanctionnée par des mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des cours, voire d'exclusion définitive dans les cas extrêmes.

RATTRAPAGE DES TRAVAUX ÉCRITS

Lorsque l'absence à une épreuve annoncée est prévisible, l'élève doit en informer le maître concerné·e.

L'élève absent·e lors d'un travail écrit doit, en règle générale, subir une épreuve de remplacement, différente et de difficulté au moins équivalente. Au moyen

du formulaire ad hoc dûment signé, il ou elle avise, dans les trois jours ouvrés dès son retour en classe, le maître concerné-e de son souhait de rattraper le test manqué. Le maître fixe la date du rattrapage. Il en informe l'élève. Le document est signé par le maître et l'élève. Le non-respect de la procédure ou des échéances réglementaires entraîne, en principe, l'attribution de la note 1.

Si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de remplacement, la note 1 est attribuée au travail écrit, sauf sur présentation d'un certificat médical à remettre dès son retour en classe.

Tout recours abusif à la procédure ci-dessus sera sanctionné par l'impossibilité de rattraper son travail écrit. La note 1 sera par conséquent attribuée aux travaux écrits manqués.

Durant les séances de rattrapage, les élèves doivent déposer à la place qui leur a été attribuée leur carte d'étudiant ou une carte d'identité. Toute élève sans document d'identité ne sera pas accepté-e à la séance de rattrapage et se verra attribuer la note 1.

INFORMATIONS

Les informations générales sont affichées sur les panneaux situés au premier étage ; les informations quotidiennes sont publiées sur les écrans d'accueil et peuvent être consultées par les élèves via le site internet du gymnase.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour tout affichage ou distribution de documents d'origine externe.

Le-la moniteurrice de classe est chargé-e de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin avant la première période de cours. En cas d'absence, le casier est relevé par sa remplaçante ou son remplaçant.

SALLES DE CLASSE

Durant les pauses, notamment à midi, les élèves peuvent rester dans leur salle de classe; le pique-nique est autorisé à la condition expresse de tenir les lieux en état ordinaire d'ordre et de propreté.

En outre, les élèves veilleront à ne laisser à l'abandon ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'école décline toute responsabilité en cas de déprédation ou de vol.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un état des lieux par les élèves et le maître de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la sauvegarde des utilisatrices et des utilisateurs. Les dégâts et vols non annoncés sont à la charge de la classe.

D'éventuels affichages décoratifs sont tolérés uniquement sur le panneau situé sur la paroi faisant face au tableau noir. Ils doivent répondre aux normes de la décence communément admises par tous les utilisateurs de la salle et par la Direction du Gymnase.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité civile, la Direction rappelle que l'accès aux salles spéciales de sciences (physique, chimie, biologie) est strictement interdit aux élèves non accompagné-e-s d'un maître.

**STIMULER
SA CRÉATIVITÉ**

INFORMATIQUE

Les salles d'informatique et de bureautique, raccordées au réseau Internet, sont réservées en priorité à l'enseignement. L'une d'entre elles est toutefois accessible aux élèves hors des heures de cours et selon l'horaire d'ouverture du bâtiment, pour des exercices pratiques individuels ; elle est, dès lors, placée sous la sauvegarde des utilisatrices et des utilisateurs, qui ont l'interdiction d'y consommer toute boisson ou denrée alimentaire.

Les élèves s'engagent par leur signature de la charte informatique à utiliser les ressources mises à leur disposition (matériel et logiciels) conformément à leur vocation scientifique. Ils ou elles s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement des installations.

ESPACES CAFÉTÉRIA ET REPAS

Des fours micro-ondes et des distributeurs de boissons sont mis à la disposition des élèves dans les espaces cafétéria de l'établissement, organisés en coins pique-nique, conversation et détente.

COIN PRESSE

Lieu convivial d'échanges d'idées et de débats d'opinion, le coin presse est situé à côté de la salle de travail des maîtres de l'annexe. Le salon est librement accessible et placé sous le haut patronage des maîtres et des élèves du Gymnase Provence.

Afin de soutenir l'éducation aux médias et l'accès à une information de qualité, l'établissement fournit à ses usagères et ses usagers un éventail de la presse locale et étrangère.

SPORT

Les cours de sport ont lieu à l'UNIL-Dorigny, au Gymnase Auguste Piccard (ch. de Bellerive 16, Lausanne) et à Sportunity (rue de Genève 101, Lausanne) selon un horaire spécifique.

SÉCURITÉ

L'accès aux toits et au sous-sol du bâtiment est rigoureusement interdit. En outre, la Direction enjoint les élèves à ne pas traverser l'avenue de Provence hors des passages piétons.

CONSEIL DES ÉLÈVES

En vertu de l'article 64 du Règlement des Gymnases, les élèves sont associés à la vie de l'établissement.

STATUTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES (EXTRAIT)

Art. 1 – Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe.

Art. 2 – Il est un organe d'informations réciproques entre la Direction, les maîtres et l'ensemble des élèves. Les délégués ont donc l'obligation de tenir leurs condisciples au courant de ses délibérations et décisions.

Art. 3 – En outre, le Conseil des élèves encourage les manifestations parascolaires et participe à leur organisation.

Mode d'élection et organisation, cf. site Internet de l'établissement: www.gyp.ch

**VALORISER
L'INDÉPENDANCE**

BIBLIOTHÈQUE BCUL PROVENCE

Lieu ressource pour les usagères et les usagers du Gymnase, la bibliothèque offre un espace de lecture et de travail, ouvert selon l'horaire affiché sur la porte d'entrée. Une bibliothécaire assure les services de prêt et de renseignement. Une attention particulière est dédiée aux recherches et aux demandes d'informations des élèves et des maîtres.

Le comportement attendu des usagères et des usagers est en adéquation avec l'esprit des lieux.

Une carte de lecteur, indispensable pour pouvoir emprunter des documents, peut être obtenue au guichet sur présentation d'une pièce d'identité.

La bibliothèque BCUL Provence fait partie du réseau de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Sur chacun des sites (Riponne, Unithèque, Internef, HEP Vaud, Renens, Provence), les usagères et les usagers peuvent bénéficier de larges prestations. A noter particulièrement le service des demandes inter-sites qui permet de retirer à Provence les ouvrages présents sur les autres sites BCUL.

Les demandes s'effectuent en ligne depuis le catalogue Renouvaud. Une fois identifié grâce à un numéro de lecteur et un mot de passe, l'utilisateur·rice peut choisir le site de la BCUL sur lequel il ou elle souhaite retirer un document pour l'emprunter.

Ce service est gratuit. La bibliothécaire est à disposition pour toute question.

021 316 09 73

bcul-provence@bcu.unil.ch

www.bcu-lausanne.ch

FORMATION

Les plans d'études sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch) et sur celui du Gymnase Provence sous la rubrique Filières (www.gyp.ch).

CHANGEMENTS DE DISCIPLINES, DE NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET D'OPTIONS

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés.

Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. De tels changements peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.

La Direction est à disposition pour toute information concernant les demandes et les conditions de changement de choix au début, en cours ou à la fin de l'année scolaire.

DISTINCTIONS ANNUELLES ET PRIX DE PROMOTIONS

Lors de la cérémonie de promotions, des prix sont attribués aux élèves des classes terminales qui se sont illustré·e·s dans une ou plusieurs disciplines ou par leurs qualités propres. En outre, des distinctions sont décernées aux élèves méritants de 1^e et de 2^e année à titre de reconnaissance et d'encouragement de l'Institution.

ÉCHANGES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES

Le Gymnase Provence encourage vivement les élèves à effectuer des séjours linguistiques de longue durée, soit pendant les vacances scolaires, soit au cours des études. Les conditions de participation

à de tels séjours sont établies d'entente avec la Direction.

COURS FACULTATIFS

Le Gymnase Provence propose un certain nombre de cours facultatifs. L'offre annuelle est publiée sur le site Internet de l'établissement au début de l'année scolaire.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Un·e élève ne peut en principe s'inscrire qu'à un seul cours, qu'il ou elle s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu les mardi et jeudi durant la pause longue de 11h50 à 13h25.

ARTS, SCIENCES ET LETTRES

A l'initiative des maîtres, le Gymnase Provence invite périodiquement des personnalités du monde des Arts, des Sciences et des Lettres, appelées à intervenir sur des sujets d'actualité.

FINANCES

ÉCOLAGE

Un écolage annuel de CHF 720.– est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants.

Les parents ou les élèves majeure·s reçoivent en début d'année scolaire tous les renseignements utiles à ce propos.

BOURSES D'ÉTUDES ET DISPENSES D'ÉCOLAGE

En application de la loi du 1^{er} juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Les formules ad hoc et tous les renseignements sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud.

TAXE D'INSCRIPTION

Tou·te·s les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de CHF 70.–. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écolage et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription.

Pour les élèves de 1^{er} année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e année, la taxe d'inscription est facturée avec l'écolage.

ASSURANCES

OBLIGATIONS

Les élèves mineur·e·s comme majeur·e·s doivent être assuré·e·s auprès d'une caisse maladie et accident reconnue par la Confédération.

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves, qui ne sont donc assuré·e·s qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

**DÉVELOPPER
SON SENS CRITIQUE**

MAJORITÉ CIVILE

PRINCIPES

La majorité civile à 18 ans rend majeure-s une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales.

Pour les élèves majeure-s et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes :

- a. l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeure-s; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste ;
- b. la responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeure-s; il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à la nouvelle situation ;
- c. les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeure ;
- d. un-e élève majeure – moyennant une déclaration écrite de sa main – peut quitter de son propre chef le gymnase.

Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeure-s. Leurs responsabilités se trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.

AGENDA

VACANCES SCOLAIRES

Au moment d'établir leurs projets de voyage, parents et élèves veilleront à se conformer aux dates des vacances scolaires. Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement.

La Direction, les maîtres, et en particulier les répondant·e·s des travaux de maturité, peuvent convoquer un élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été.

SEMAINE CULTURELLE

La semaine précédant les vacances de Pâques est dédiée à des activités spécifiques au degré d'études.

Classes de 1^{re} année: activités parascolaires.

Classes de 2^e année: travail de maturité (EM) / stages professionnels (ECG).

Classes de 3^e année: voyages d'études.

Classes de MSOP: travail de maturité spécialisée.

PORTAIL DES ÉLÈVES



JUILLET 2021



GYMNASE
PROVENCE

Av. de Provence 26-28 | CH-1007 Lausanne
021 316 09 60 | info.gyp@vd.ch
www.gyp.ch